Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE09CM050626-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 9 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin,

Sur convocation en date du 29 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Séance de 19h30

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN), Béatrice SAGORY (pouvoir à Chantal BOULOUX), Angèle COUELLAN (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU).

VOTANTS : 35

*
* *

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260605-DE09CM050626-DE

*
* *

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par la délibération n° 9 du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont les suivantes :

Décisions 2026		
Numéro	Date	Intitulé
2026-06	24/04/2026	Réduction exceptionnelle de redevance pour le mois de mai Halle n°5 (travaux)
2026-07	23/04/2026	Mandat spécial à Mme Christine Massart pour représentation à Liège
2026-08	23/04/2026	Aliénation de mobilier petite enfance – 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

